



FIL. Formation d'initiative locale

Guide pratique à destination des chefs d'établissement

1

L'équipe éducative de l'établissement exprime un besoin de formation. Le chef d'établissement renseigne le formulaire de demande de formation d'initiative locale.

2

Le chef d'établissement met en place ce projet, et peut solliciter différents interlocuteurs.



Les interlocuteurs
Inspecteur référent,
pilote académique,
accompagnateur CARDIE,
ingénieur de formation,
équipe pédagogique,
formateur

3

L'établissement transmet à l'ingénieur de formation la date, les horaires de stage, le formateur identifié et la liste des participants.

4

L'établissement accueille la formation selon les modalités choisies.

5

L'établissement envisage les suites à donner à cette formation.

L'EAFC vous accompagne tout au long du processus

Analyse

L'EAFC reçoit la demande, l'analyse et prend contact avec le chef d'établissement. La demande est validée.

Conception

L'EAFC accompagne l'établissement dans l'élaboration du projet, en ingénierie de formation et pédagogique.

Réalisation

L'EAFC prend en charge la gestion administrative dont l'envoi des ordres de mission.

Les ordres de mission sont envoyés 2 semaines avant la date de formation

L'EAFC reste à l'écoute de tous les acteurs du projet lors des différents temps de la formation.

Evaluation

L'EAFC est partie prenante dans l'analyse des effets.

Le lien du formulaire de demande a été transmis aux établissements en début d'année scolaire